BASES JURIDIQUES DU "L'AMOUR EST SUR LA TERRASSE"

1. Nous
Le centre commercial Miramar de Fuengirola (ci-après dénommé centre commercial Miramar) établit les règles applicables à l'attribution du prix décrit par les présentes bases juridiques parmi les personnes ayant participé à la promotion «"L'AMOUR EST SUR LA TERRASSE" (Ci-après dénommée la Promotion).

2. Participation
Pour pouvoir participer, il est indispensable vous devez aimer la page facebook, télécharger l'application, finalement, voter avec un smiley souriant ou triste pour la question qui apparaît sur la nouvelle de l'application « L'AMOUR EST SUR LA TERRASSE » : aimeriez-vous fêter la Saint Valentin sur notre terrasse ?

Les personnes ayant un lien professionnel avec le centre commercial et celles ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de la promotion ne pourront pas faire partie du tirage au sort. Si le gagnant s'avère être une des personnes exclues par les présentes bases, celui-ci perdra son droit à l'obtention du prix.

3. Où participer
La participation dans l'application sur la nouvelle avec la question "aimeriez-vous fêter la Saint Valentin sur notre terrasse ?".

4. Les gagnants
Deux gagnants seront choisis de manière aléatoire le mardi 13 février 2018.

Le bureau d'information de l'entreprise organisatrice (centre commercial Miramar) se mettra en contact avec le gagnant par courrier électronique. Une fois contacté, il devra répondre avant le 18 fevrier pour clore les détails concernant la procédure de remise du prix. Â partir de ce moment-là, si il gagnant ne se sont toujours pas mis en contact avec le centre commercial Miramar, dans un délai de 15 jours à compter de la communication du prix le suppléant será alors contacté en suivant la même procédure de communication.

5. Le prix
Les gagnants obtiendront un prix donnant droit à un repas pour deux personnes au restaurant « Terraza Miramar Chill Out » qui se trouve sur la terrasse du centre commercial Miramar.

Chaque repas pourra atteindre un montant maximal de 35 € (TVA incluse). Les frais dépassant cette somme devront être payés par les convives. Les repas devront impérativement être consommés au cours du mois de février. Terraza Miramar Chill Out est ouvert du lundi au dimanche, de 12h à 20h (et jusqu'à 22h les fins de semaine). Le restaurant de la terrasse propose aussi un choix pour végétariens.

Il est obligatoire de récupérer le prix au niveau dans le cinema Cinesur du centre commercial Miramar. Le prix ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un changement, d'une modification ou d'un remplacement par un autre prix et ne pourra pas être échangé pour sa valeur en espèces.

6. Durée

Le tirage au sort commencera mardi 5 février 2018 à 17:30h et se terminera le 13 février 2018 à 10h (heure espagnole).

7. Autres considérations
Le centre commercial Miramar se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions du concours au tirage au sort de ce dernier si des raisons valables ou de force majeur en empêchent le déroulement conformément aux présentes bases juridiques, pour des circonstances non imputables au centre commercial Miramar.

De même, si une réclamation à intérêt légitime parvient de la part d'un tiers, de la part du titulaire de la plateforme du réseau social (Facebook) ou de la part d'une autorité compétente, le centre commercial Miramar se réserve le droit de retirer automatiquement un commentaire sans pour autant informer de cela.

Le centre commercial Miramar et les participants au concours se soumettent à la législation espagnole et renoncent expressément à tout autre droit, aux juridictions et tribunaux de la ville de Fuengirola pour

tout litige pouvant se créer entre les deux parties à moins que l'une des parties ait une condition de consommateur, auquel cas ils seront soumis aux tribunaux du domicile de ce dernier.

8. Décharge de responsabilité

Le centre commercial Miramar est exempt de toute responsabilité dérivant du manque temporaire de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des services permettant de participer au concours, notamment mais pas exclusivement, dû aux erreurs d'accès à la page du tirage au sort sur Internet.

De même, le centre commercial Miramar est exonéré de toute responsabilité en cas d'erreur sur les coordonnées fournies par le gagnant et qui empêcherait son identification.

Chaque utilisateur est l'unique responsable du commentaire qu'il publie. Le centre commercial Miramar se réserve le droit d'éliminer tout contenu qui enfreindrait les règles du tirage au sort ainsi que tout commentaire inapproprié pour le centre commercial Miramar ou pour des tiers.

9. Protection des données à caractère personnel

Les données d'identification facilitées par le participant tout au long de la présente promotion feront partie d'un fichier appartenant à la copropriété *Comunidad de Propietarios Parque Miramar de Fuengirola*. Lesdites données seront utilisées pour envoyer des informations relatives aux activités organisées par les copropriétés *Comunidad de Propietarios Parque Miramar* de Fuengirola et *Comunidad de Propietarios Parque Miramar* de Mijas par courrier électronique, SMS ou MMS. L'intéressé pourra exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'annulation en envoyant un écrit à Avenida de la Encarnación, s/n – C.C. MIRAMAR, C.P. 29640 Fuengirola (Málaga) ou un courrier électronique à lopd@miramarcc.com.

10. Approbation des bases juridiques

Les bases juridiques du concours seront mises à disposition de toute personne intéressée à travers la page Facebook du centre commercial Miramar. Tous les participants au concours, par le simple fait d'y participer, acceptent les bases juridiques de ce dernier, les règles de participation, les termes, les conditions et la politique de confidentialité et de protection des données exposés sur la page Facebook.

11. Détachement de Facebook

Facebook ne sponsorise, ne soutient et n'administre en aucune façon cette action et n'a aucun lien avec cette dernière. Les participants sont conscients qu'ils fournissent l'information les concernant au centre commercial Miramar et non pas à Facebook. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation ayant un lien avec l'action devra être présenté(e) au centre commercial Miramar et non pas à Facebook.

Fuengirola, le 5 février 2018.